

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 22 OCTOBRE 2010**

Délibération
n° 2010.10.205

**Convention de mise à
disposition d'un agent
de la Chambre de
commerce et
d'industrie**

LE VINGT DEUX OCTOBRE DEUX MILLE DIX à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **15 octobre 2010**

Secrétaire de séance : Jean PATIE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Anissa ACHARKI, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, Michel BONNEFOND, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Monique DALLAIS, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Maryse DUMEIX, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Djillali MERIOUA, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD

Ont donné pouvoir :

Michel GERMANEAU à Jacques NOBLE, Janine GUINANDIE à Gérard DESAPHY, Maurice HARDY à Catherine DESCHAMPS, Rachid RAHMANI à Joël LACHAUD, Gilles VIGIER à Jean-Claude BESSE

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Robert JABOUILLE par Michel BONNEFOND, André LAMY par Monique DALLAIS, Véronique MAUSSET par Anissa ACHARKI

Excusé(s) :

André BONICHON, Françoise COUTANT, Sébastien GOURET, Cyrille NICOLAS, Frédéric SARDIN

RESSOURCES HUMAINES	Rapporteur : Monsieur LOUIS
---------------------	------------------------------------

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

Par délibération n° 93 du 24 mars 2006, le conseil communautaire a approuvé le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) au sein des services communautaires, à compter du 1^{er} juillet 2006, pour une durée de cinq ans.

La première mise à disposition est intervenue en 2001 à la suite de la reconnaissance de l'intérêt communautaire de la crèche Les Poussins de la ZI n° 3 à l'Isle d'Espagnac, initialement gérée par le syndicat mixte pour le développement économique d'Angoulême (SMDEA).

L'ensemble du personnel de la crèche avait alors été intégré dans les services communautaires, car relevant du statut de la fonction publique territoriale, à l'exception de l'agent concerné par cette mise à disposition, qui bénéficiait d'un contrat de droit privé. Aucune solution statutaire ne permet de l'intégrer définitivement au sein des effectifs communautaires.

Affecté à la direction des ressources humaines, cet agent qui donne entière satisfaction est favorable à un renouvellement de sa mise à disposition pour une durée de cinq ans. La CCI a également donné son accord. Contractuellement, les 2 parties doivent se prononcer sur le renouvellement environ 12 mois avant le terme.

Le Grand Angoulême rembourse mensuellement la rémunération (soit 55 000 € par an charges comprises) de l'intéressée à la CCI sur présentation d'un état justificatif.

Vu l'avis favorable de la commission des ressources humaines et des systèmes d'information du 16 septembre 2010,

Je vous propose donc :

D'APPROUVER la convention jointe de mise à disposition d'un agent de la CCI au sein des services communautaires, pour 5 ans, à compter du 1^{er} juillet 2011.

D'AUTORISER Monsieur le Président à la signer.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	Affiché le :
03 novembre 2010	03 novembre 2010